



Compte rendu de réunions N°3 du Comité consultatif « ACHATS » Des 19/07 à 18h30, 29/07 à 18h30, 30/07 à 15h et 04/08 dans la Salle du Conseil municipal				Présence 19/07 18h30	Présence 29/07 18h30	Présence 30/07 15h00	Présence 04/08 16h00	Diffusion
	Prénom Nom	Tél	E-mail					
Maire	Frédéric PASIAN						X	X
Elus	Olivier MICLO		olivier.miclo@mairie-lherm.fr	X				X
	Joël BRUSTON		joel.bruston@mairie-lherm.fr	X	X	X		X
	Brigitte BOYE			X			X	X
	Sandrine PEYRON			X				X
	René SABATHIE			X	X	X	X	X
	Josianne PUJOL			X				X
	Nadège LEFEBVRE							X
Citoyens	Priscille MARIETTI							X
	Antoine MAINARDIS				X	X	X	X
Entreprises	LOISIRS DIFFUSION				X			
	CASAL SPORT				X			
	DUPUY						X	
	CARO TP						X	
	GUINTOLI						X	
Comité « Petite enfance-Enfance jeunesse-Ecoles-Restaurant scolaire »	Carine LESCAUT			X	X	X	X	X
	Cathy MERCI			X			X	X
	Anne-Marie NOUNIS							X

Prochaine réunion : A définir

I. Objet des réunions

Examen des offres des entreprises pour la réalisation du nouveau City Stade

La Consultation a été lancée sous forme de marché de gré à gré (le seuil étant inférieur à 100 000 €HT).

3 entreprises ont été consultées pour les équipements du City Stade. Les 3 ont répondu.

3 entreprises ont été consultées pour le terrassement, le remblai et l'enrobé. Les 3 ont répondu.

II. Réunion du lundi 19 juillet à 18h30 : Analyse des offres avant négociation

L'estimation globale (telle que présentée pour les demandes de subventions DETR, CD31 et CAF votées en décembre 2020) : 62 906.55 €HT

A. Le Comité a analysé les 3 offres initiales concernant les équipements :

I. PRIX DES PRESTATIONS

Sociétés	BASE (HT)				OPTION Piste Athlétisme HT	TOTAL HT
PROLUDIC	54 804.86				3 575.00	58 379.86
LOISIRS DIFFUSION	40 089.67				450.00	40 539.67
CASAL SPORT	43 583.33				4 200.00	47 783.33

Il est à noter que l'entreprise Loisirs Diffusion est prête à faire une remise de 2 279.58 €HT si le projet d'aire de jeux lui est attribué.

II. VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

L'entreprise PROLUDIC est une entreprise nationale. Elle achète les équipements à SAE. Elle n'a pas chiffré les Pare-ballons latéraux et n'a prévu, selon le schéma présenté, que 2 buts latéraux au lieu de 4. Le terrain fait 25 x 14 m.

L'entreprise LOISIRS DIFFUSION est une entreprise d'Occitanie. Elle achète les équipements à SATD. Elle a déjà réalisé plusieurs projets sur notre territoire. Dans son offre, il est question de « pans coupés, ce qui n'apparaît pas sur les dessins proposés. Le terrain fait 23 x 12m.

L'entreprise CASAL SPORT est une entreprise nationale, spécialiste en City Stades. Le terrain fait 25 x 12m.

III DELAIS

Les entreprises ont indiqué un délai de réalisation de 5-6 semaines et se sont engagées à terminer les travaux avant la fin de l'année.

IV DECISIONS

Compte tenu de l'écart important de l'offre de PROLUDIC par rapport aux 2 autres entreprises en solution de base, l'option piste d'athlétisme n'étant pas prévue d'être retenue, il est décidé de ne convoquer que les entreprises LOISIRS DIFFUSION et CASAL SPORT pour la négociation, le jeudi 29/07 à partir de 18h30.

La question des « pans coupés » sera posée à LOISIRS DIFFUSION, ainsi que l'ajustement du devis de CASAL SPORT sur les mêmes dimensions d'équipement : 23 x 12m.

B. Le Comité a analysé les 3 offres initiales concernant les terrassements :**I. PRIX DES PRESTATIONS**

Sociétés	BASE (HT)				OPTION Enrobé beige HT	TOTAL HT
DUPUY	25 254.00				?	?
CARO TP	25 955.70				7 626.60	33 582.30
GUINTOLI	#21 058.94				10 408.05	31 466.99

II. VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

L'entreprise DUPUY a chiffré une plateforme de 27 x 14m. Elle n'a pas chiffré la plus-value pour enrobé de couleur beige. La technique de remblai prévue consiste en un décapage-terrassement sur # 38cmht (à préciser) et un traitement hydraulique des sols, puis un remblai en 0/20 sur 20cm, puis un enrobé à chaud de 5cmht.

L'entreprise CARO TP a chiffré une plateforme de 27x14m. Elle a chiffré la plus-value pour enrobé de couleur beige. La technique de remblai prévue consiste en un terrassement sur 1.00mht, et un remblai en deux couches de 50cmht en 0/80 et 20cmht en 0/20, puis un enrobé à chaud de 5cmht. Dans son devis de base ont été enlevées les prestations liées à la réalisation d'un drain et regard.

L'entreprise GUINTOLI a chiffré une plateforme de 35 x 22m. Elle a chiffré la plus-value pour enrobé de couleur. La technique de remblai prévue consiste en un décapage-terrassement sur 30cmht et un traitement hydraulique des sols, puis un remblai en 0/20 sur 20cm avec géotextile, puis un enrobé à chaud de 5cmht. L'accès piétonnier et la peinture spéciale ont été retirés du devis et le montant est une estimation pour une plateforme de 27 x14m en fonction de leur devis.

III DELAIS

Les entreprises ont indiqué un délai de réalisation de # 2 semaines, puis un temps de séchage nécessaire de 3 semaines avant intervention pour la pose des équipements. Elles sont prêtes à démarrer en septembre-octobre prochain.

IV DECISIONS

Les offres des 3 entreprises étant assez proches, il est décidé de les convoquer toutes les 3 pour le vendredi 30 juillet à partir de 15h00.

Le Rapport de sols de la Crèche ayant été obtenu auprès de la Communauté de communes sera transmis aux 3 entreprises, afin de leur permettre d'affiner leur offre.

Il leur sera demandé également de préciser combien d'essais de portance sont prévus sur la plateforme réalisée (avant enrobés) avec une valeur d'au moins 50MPa/mn, et de prévoir de réaliser celle-ci de manière à être légèrement plus haute que le terrain naturel au final, et avec une pente de 2%. La surface de traitement demandée est à préciser également : 25 x 14m, soit un débord de 1.00m par rapport à la surface du City Stade 23 x 12m.

Il sera demandé à l'entreprise CARO TP de faire une offre avec traitement hydraulique (comme les 2 autres).

III. Réunion du mercredi 04/08 après réunions de mise au point et négociation avec les entreprises

Après réflexion, il s'est avéré que la solution avec enrobé pour le City Stade n'est pas vraiment appropriée pour un terrain de foot, et que mélanger basket et foot n'est pas une bonne solution. Du coup, il a été demandé le chiffrage d'une plateforme plus grande pour intégrer une aire de basket extérieure, et l'ajout d'un gazon synthétique pour le City Stade proprement dit.

C. Le Comité a analysé les 2 offres finales concernant les équipements :

PRIX DES PRESTATIONS

Sociétés	BASE (HT)				TOTAL HT	Ecart
LOISIRS DIFFUSION	40 795.42				40 795.42	
CASAL SPORT	51 110.00				51 110.00	+ 25.3 %

Il est à noter que l'entreprise Loisirs Diffusion a annoncé qu'elle était prête à faire une remise de 2 279.58 €HT si le projet d'aire de jeux lui est attribué par la suite, dans le cadre du futur marché correspondant.

Le terrain prévu pour le City Stade est de 25.00 x 12.00 avec gazon synthétique, et comprendra un basket extérieur.

Il a été spécifié aux entreprises lors de la négociation, de prendre en compte la pente de la plateforme à 2% de part et d'autre de la ligne centrale.

D. Le Comité a analysé les 3 offres finales concernant les terrassements :

PRIX DES PRESTATIONS

Sociétés	BASE (HT)				TOTAL HT	Ecart
DUPUY	22 980.40				22 980.40	
CARO TP	23 000.00				23 000.00	+ 0.1 %
GUINTOLI	23 000.00				23 000.00	+ 0.1 %

Le terrain prévu fera 32.00 x 14.00 pour intégrer une aire de basket extérieure

Il a été spécifié aux entreprises lors de la négociation, de confirmer la prise en compte des essais de portance avant réalisation de l'enrobé, de prévoir une pente de 2% à partir de la ligne centrale, et de prévoir la plateforme finie à un niveau légèrement surélevé par rapport au terrain naturel de 3 à 4cm, avec mise en œuvre de bordures P1 périphériques.

IV. Conclusion

Le Comité Achats a proposé de retenir les offres des entreprises **LOISIRS DIFFUSION** – pour les équipements - **pour 40 795.42 €HT** et **DUPUY** – pour la plateforme - **pour 22 980.40 €HT**.

Soit un total de 62 775.82 €HT , ou 76 530 .98 €TTC

V. Annexes

Tous les documents afférents à cette consultation sont accessibles par le lien suivant :

<https://urlz.fr/gbVx>